

## MAIRIE D'EMERCHICOURT

### CONSEIL MUNICIPAL

#### COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du vendredi 6 août 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 août 2010 à 18 heures 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BIHANIC Thérèse-Marie - HOMMERIN Eliane - MOURJAN Nathalie.

Messieurs MIDAVAINÉ Jean-Marc - ROUSSEL Régis - DUFOUR Ambroise - DAMS Gonzague - HERBIN Gérard.

#### **Absents excusés :**

Mme SUM Michèle donne pouvoir à M. DUFOUR Ambroise

M. DUMONT Jean-Philippe donne pouvoir à M. LOUBERT Michel

M. MALAQUIN Alain donne pouvoir à M. MIDAVAINÉ Jean-Marc

M. BARDIAUX Jean-Michel donne pouvoir à M. ROUSSEL Régis

Messieurs DUROSIER Albert et SILVAIN Vincent

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Madame MOURJAN Nathalie comme secrétaire de séance.

***Approuvé à l'unanimité.***

#### **2. Approbation par le Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 11/06/2010**

***Adopté à l'unanimité.***

#### **3. Attribution du marché de transports scolaires année 2010-2011**

Sur rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 août 2010 a décidé d'attribuer le marché de transports scolaires à la société Voyages DUPAS-LEBEDA sur la base de l'offre de référence suivante :

LOT 1 : 23 073,12 € HT

LOT 2 : 1 643,73 € HT

LOT 3 : 951,47 € HT

Il est proposé de confirmer l'attribution du marché transports scolaires à la société Voyages DUPAS-LEBEDA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **4. Droit d'ester en justice et de déposer plainte**

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée. Selon cet article, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à intenter au nom de la commune, pour l'ensemble du contentieux de la commune, des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas où la Ville pourrait être concernée et quels que soient la nature et le degré de juridiction (juridictions administratives, civiles ou pénales), ainsi que de se constituer partie civile au nom de la Collectivité et d'avoir recours à un avocat.

***Adopté à l'unanimité.***

## **5. Décision budgétaire modificative**

Il est proposé les ouvertures de crédits suivantes :

Au 2188	2 000 €
Au 60631	- 2 000 €
Au 021	2 000 €
Au 023	2 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

## **6. Adhésion au contrat-cadre d'action sociale**

La commune a décidé d'adhérer au contrat-cadre d'action sociale du Fonds National d'Actions Sanitaires et Sociales suite à la proposition du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord afin de bénéficier de conditions financières. L'adhésion à ce nouveau contrat n'interviendra qu'après résiliation du contrat actuel soit au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Annule et remplace la décision du 2 avril 2010

***Adopté à l'unanimité.***

## **7. Approbation du rapport annuel du S.I.A.**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2009 établi par le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement des Communes d'ABSCON, EMERCHICOURT, MASTAING et ROEULX.

***Adopté à l'unanimité.***

## **8. Approbation du rapport annuel du SIDEN-SIAN**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2009 établi par le Président du SIDEN-SIAN.

***Adopté à l'unanimité.***

## **9. Remboursement d'ouvrage à la Médiathèque**

Il est rappelé et demandé d'entériner la procédure prévue à l'article 19 du règlement intérieur de la Médiathèque Denis Diderot approuvé lors de la séance de Conseil Municipal du 30 janvier 2009 à savoir le remboursement par l'emprunteur en cas de perte ou de détérioration grave d'un document ou support.

***Adopté à l'unanimité.***

## **10. Adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait des communes de MONTAY et REGNY d'adhérer au SIDEN-SIAN. La commune d'Emerchicourt doit se prononcer sur ces demandes.

***Adopté à l'unanimité.***

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire informe le Conseil :

## **1. Consultation géotechnique**

Selon la délégation prévue par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire va lancer une consultation concernant l'étude géotechnique au droit de la rue Jean-Philippe Canonne. Cette demande émane de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent afin de pouvoir modifier la courbe de la route du futur lotissement. La totalité de la prestation est estimée inférieure à 4 000 € HT. Trois bureaux d'étude vont être consultés : Hydro'Géotechnique, SOREG et FONDASOL.

## **2. Convention pour l'accueil d'un spectacle avec la C.C.C.O.**

Dans le cadre du Réseau Départemental de Diffusion Culturelle en milieu rural, une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent. Le spectacle intitulé « Parcours conté » aura lieu le dimanche 5 septembre 2010 à Emerchicourt.

## **3. Lancement d'appel d'offres pour la restauration scolaire**

Selon la délégation prévue par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire va lancer un appel d'offres pour la fourniture des repas de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **4. Nominations**

Madame Yasmine DELBART et Mademoiselle Séverine GUENEZ ont été embauchées en contrat unique d'insertion pour l'entretien des locaux.

Madame Karine LAINE a été nommée au poste d'agent technique pour animer l'équipe d'entretien des locaux et pour renforcer l'équipe d'animation périscolaire.

## **5. Révision simplifiée du P.L.U. de Marquette en Ostrevant**

La commune de Marquette a décidé, par délibération, de réviser son Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le Maire d'Emerchicourt a fait part à la commune concernée de son avis favorable quant à ce projet.

## **6. Travaux de réfection des toitures**

Les toitures des bâtiments de la commune ont été rénovées par l'entreprise ART TOIT.

## **7. Rentrée scolaire 2010-2011**

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à participer à la rentrée scolaire le jeudi 2 septembre 2010.

Vu pour être affiché le mardi 17 août 2010, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 17 août 2010

Le Maire.  
Michel LOUBERT.